

## Conseil Municipal du 22 octobre 2022 à 19H30

### Compte-rendu

**Présents :** S. ABONNEAU, R. BEGUE, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, F. LAMBALOT, J. LAMBOLEY, J. GASTON, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

**Excusés :** D. BOURGEOT procuration à A FENDELEUR, F. BESIN procuration à F. FLORI, S. HUMBERT procuration à Yann REVERCHON, S. PEQUIGNET procuration à Sandrine ABONNEAU

**Assistait :** Mme Virginie GUILLAUME

**Secrétaire de séance :** Angélique FENDELEUR

Délibération n° 64/2022	<p>1. <b>Désignation secrétaire de séance</b> : Madame Angélique FENDELEUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus l'ajout de deux questions à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat camion Renault Master benne</li> <li>- échange de terrains</li> </ul> <p>Propositions acceptées à l'unanimité.</p>
Délibération n° 65/2022	<p>2. <b>Approbation du procès-verbal de la séance précédente</b> : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022.</p>
Délibération n° 66/2022	<p>3. <b>Acquisition camion Renault Master benne</b> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'un camion Renault Master benne, d'un montant de 17 000 € HT auprès de la SARL Dinis PEREIRA, sis 24 Route de Belfort à LEPUIX. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022 section Investissement dépenses article 21571 matériel roulant.</p>
Délibération n° 67/2022	<p>4. <b>Echange de terrains</b> : Monsieur Rémy BEGUE indique que la commune est propriétaire de la parcelle n°185 « Aux champs des coupeux ». Celle-ci est mitoyenne avec des parcelles n°181 et 182 appartenant à Monsieur XU. Ce positionnement empêche l'entretien régulier des berges de l'étang. Afin de remédier à cette situation, Monsieur XU propose d'échanger une partie de la parcelle communale n°185 (21 ares) avec des parcelles lui appartenant, n°181 et 182, d'une surface de 37 ares. (Voir projet de plan de découpage). Monsieur XU prendrait à sa charge tous les frais liés à cet échange (géomètre et notaire).</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet échange.</p>
Délibération n° 68/2022	<p>5. <b>Compte Rendu délégation de fonction</b> : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <p>A) <u>La Commune renonce à son droit de préemption</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIA transmise le 30 août 2022 par Me. Grégory NOEL notaire à GIROMAGNY</li> </ul>

	<p>Parcelle section AC numéro 231 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 30 août 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DIA transmise le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par Me. Renault PICHELIN notaire à DELLE Parcelles section A numéros 328-511-512, B 222-362-426 et C 123-172 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 1<sup>er</sup> septembre 2022</li> <li>• DIA transmise le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par Me. Renault PICHELIN notaire à DELLE Parcelle section B numéro 425 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 1<sup>er</sup> septembre 2022</li> <li>• DIA transmise le 10 octobre 2022 par Me. Valérie CANDOTTO notaire à BELFORT Parcelles section AB numéros 256 - 333 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 10 octobre 2022</li> <li>• DIA transmise le 13 octobre 2022 par Me. Pierre-Marie BOHL KUHN notaire à ROMCHAMP Parcelle section C numéro 396 Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 13 octobre 2022</li> </ul> <p><u>B) Décision 5 /2022</u></p> <p>Suite au sinistre du 10 juin 2022, concernant le vol de matériels au garage communal, Rue de Giromagny à Étueffont, la commune encaisse la somme de 3 529 € correspondant au préjudice matériels par l'assurance GROUPAMA</p> <p><b>6. <u>Emprunt Relais TVA – Travaux Centre APF – École</u></b> : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des 3 propositions remises par les différentes banques ayant répondu à la consultation, décide, à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt Relais TVA dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant : 500 000 €</li> <li>○ Durée : 2 ans</li> <li>○ Taux Fixe : 2, 05 %</li> <li>○ Frais et commissions : 500 € payables au 1<sup>er</sup> déblocage des fonds</li> <li>○ Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil</li> <li>○ Remboursement : par affectation des sommes perçues par le FCTVA</li> <li>○ Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité</li> </ul>
<p>Délibération n° 69/2022</p> <p>Délibération n° 70/2022 à Délibération n°79/2022</p>	<p><b>7. <u>Subventions Association 2<sup>ème</sup> partie</u></b> : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à la Banque Alimentaire de Franche Comté pour son soutien au public en difficulté.</li> <li>- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à l'association ELA pour son action en faveur des personnes en difficulté.</li> </ul>

- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à l'association Athlétic Club d'Anjouley pour son action en faveur de la jeunesse.
- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à la Croix Rouge pour soutien aux personnes en difficulté.
- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à l'association FNATH pour son soutien aux personnes en difficulté.
- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à l'association Vaincre la Mucoviscidose pour son soutien aux personnes en difficulté.
- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à l'association « l'AMF Téléthon » pour son soutien aux personnes en difficulté.
- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 300 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers pour son action en faveur de la jeunesse, du sport et du service public.
- décide, à l'unanimité, d'octroyer pour l'année 2022, une subvention de 100 € à l'association AFSEP « scléroses en plaques » pour son soutien aux personnes en difficulté.

**Soit un montant total de 1 100 €.**

Monsieur le Maire souhaite fixer une date butoir pour le dépôt des demandes de subventions des associations afin que les demandes soit connues lors du vote du budget. Des courriers seront envoyés aux associations afin de les prévenir.

#### **8. Demande de subvention voyage à Paris – École de la Forge :**

Monsieur le Maire présente le projet aux élus et précise que la demande a été formulée fin juin 2022. Il indique, également, que c'est un projet d'école sur 3 ans. Le dernier voyage a eu lieu en 2019. La pandémie a perturbé cette action.

Mesdames Angélique FENDELEUR et Delphine BOURGEOT ne sont pas opposées à donner une subvention exceptionnelle à l'école pour un voyage à Paris, mais pas à hauteur de 4000 euros. Au vu de la conjoncture actuelle, cette somme leur semble trop élevée. La commune fera face à des augmentations peu mesurables à ce jour. De plus, une nouvelle école se construit, signe de l'investissement en terme de scolarité. La crise actuelle et la hausse des matériaux conduira inévitablement à une hausse du coût total des travaux de construction de la nouvelle école. Cela ne leur paraît pas judicieux au vu de la conjoncture économique actuelle de donner autant d'argent pour le voyage à Paris, même si cela est un beau voyage.

Elles pensent aussi que pour un voyage comme celui-ci, avec un coût élevé, les enseignantes devraient s'investir un an avant et non 4 à 6 mois avant, afin de pouvoir récolter un maximum d'argent par des actions et de permettre aux collectivités de budgéter en amont les subventions.

Madame Angélique FENDELEUR se questionne sur la compétence scolaire que détient la CCVS et qui prend en charge tout le fonctionnement, y compris les projets de voyage

(versement d'indemnités compensatoires par la commune). La ligne de conduite de la compétence scolaire est de créer l'équité entre les écoles des différentes communes. Il n'y a pas forcément d'équité avec d'autres communes qui n'auraient peut-être pas la trésorerie nécessaire pour donner une subvention aussi conséquente.

Suite aux différentes raisons évoquées, et sans remettre en cause la volonté de la commune à aider à la réalisation de ce projet, Mesdames Angélique FENDELEUR et Delphine BOURGEOT décident de voter contre le versement d'une subvention à hauteur de 4 000 €.

Madame Sandrine ABONNEAU rappelle que le projet répond à une vision culturelle en proposant la visite de monuments Parisiens.

Madame Céline FAUCHER remercie les institutrices pour leurs engagements et leurs investissements envers les enfants. Elle pense que c'est une chance pour les enfants de pouvoir visiter Paris.

Monsieur Rémy BEGUE rappelle le voyage des anciens ou les frais de transport et de repas sont identiques et souhaite que la subvention ne soit pas versée en cas d'annulation du voyage.

Monsieur Alain FESSLER précise que le CCAS sera peut-être sollicité par des familles pour aider à financer le voyage. Il rappelle que le nom de la liste est « Vivre ensemble à Etueffont » et que la commune construit « l'école de demain » pour les enfants.

Messieurs Fabien FLORI et Julien GASTON sont favorables au versement de la subvention mais ils préfèrent ne pas participer au vote car leurs enfants participent au voyage.

Monsieur Yann REVERCHON souhaite que les enseignantes fassent un bilan après le voyage, qui sera présenté aux Élus.

Le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour, 2 contre (A. FENDELEUR ; D. BOURGEOT), et 2 ne participent pas au vote), approuve l'attribution d'une subvention à l'école de la Forge d'Étueffont pour l'organisation d'un voyage pédagogique à Paris et précise que la somme de 4 000 euros sera versée à l'Association des Parents d'Élèves (PEP 90) qui sera chargé de régler les frais de transport afférent au voyage à Paris.

**9. Demande de subvention au Conseil Départemental – Entrée Site APF :** Le conseil municipal, à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à déposer, auprès du Conseil Départemental, une demande de subvention pour le projet d'aménagement de l'accès du site APF – École élémentaire de la Forge pour un montant prévisionnel de 115 228, 96 € HT.

Délégation 81/2022	<p><b>10. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :</b> Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le passage de la commune à la nomenclature M57, dans sa version abrégée, à compter du budget primitif 2023 et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
Délégation n° 82/2022	<p><b>11. Référent sécurité routière :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Julien GASTON, titulaire et Monsieur Fabien FLORI, suppléant comme représentants sécurité routière pour la Commune d'Étueffont.</p>
Délégation n° 83/2022	<p><b>12. Modification des statuts du Syndicat des Eaux :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification statutaire relative au transfert de compétence eau potable du Ballon d'Alsace (partie sommitale) en provenance du SMIBA.</p>
Délégation n° 84/2022	<p><b>13. Adoption rapport annuel sur l'exercice 2021 du Syndicat des Eaux :</b> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport annuel, exercice 2021, du syndicat des eaux de Giromagny.</p> <p>Madame Virginie SCHAAF rappelle que le Syndicat des Eaux de Giromagny regroupe 14 communes de la Communauté de Communes des Vosges du Sud.</p> <p>Depuis le 10 août dernier, une réunion se déroulait chaque semaine avec la Préfecture de Belfort, du Doubs, de la Haute Saône, la Direction Départementale des Territoires, et les pompiers afin de faire le bilan sur la sécheresse : PIC (Plan Interne de Crise).</p> <p>Le Syndicat des Eaux de Giromagny cherche d'autres sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une source à Giromagny qui doit être traitée. Elle sera réhabilitée.</li> <li>- Une source au Ballon d'Alsace : captage non exploité et inépuisable.</li> <li>- Vers à la statue Jeanne d'Arc au sommet du Ballon d'Alsace.</li> </ul> <p>En parallèle Mme FENDELEUR informe que la CCVS financera des frais d'études à la station d'épuration d'Etueffont/ Anjoutey, dû à un volume d'eau claire parasite trop élevé.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que les Syndicats des Eaux de Giromagny et de Saint Nicolas doivent fusionner d'ici 2024 à 2026 par obligation d'unité territoriale.</p> <p><b>14. informations diverses :</b> <u>Rappel des manifestations 2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché du Terroir chaque 1er dimanche du mois</li> <li>- Repas des Chasseurs</li> <li>- Carnaval organisé par la Récréactive</li> <li>- Exposition d'art</li> <li>- 40 ans de la Forge Musée</li> <li>- Brocante organisé par le Comité des Fêtes</li> <li>- Octobre Rose « La Taffionne Rose »</li> <li>- Voyage des anciens</li> </ul>

Manifestations à venir :

- Graffitiéria en novembre au marché du Terroir : 6 novembre
- Cérémonie du 11 novembre
- Repas Association des Chats Taffions : 12 novembre
- Repas Comité des Fêtes : 19 novembre
- Marche des Libérateurs : 25 novembre
- Bourse aux jouets : 27 novembre
- Marché de Noël de la Forge : week-ends du 3/4 et 10/11 décembre
- Elections Conseil Municipal Enfants : 8 décembre

- Colis de Noël : préparation le samedi 3 décembre 2022. Distribution le 10 décembre.

- Décoration de Noël : pas de lumière cette année. Achat de 800 € de fournitures pour préparer les décorations de Noël.

- Vœux du Maire : le samedi 14 janvier 2023

**Ecoles : Présentation Mme Angélique FENDELEUR**- Effectifs scolaires

Maternelle : Les Effectifs sont en diminution et la projection est à la baisse.

2021-2022 : 57 enfants

2022-2023 : 54 enfants

2023-2024 : 47 enfants

2024-2025 : 38 enfants

2025-2026 : 33 enfants

D'après le syndicat de professeur, pour fermer une classe, il faut moins de 27 enfants inscrits à l'école. L'école maternelle se maintient à deux classes.

Elémentaire : les effectifs sont les suivants

2021-2022 : 79 enfants

2022-2023 : 84 enfants

2023-2024 : 85 enfants

2024-2025 : 83 enfants

2025-2026 : 81 enfants.

Les effectifs ne sont pas suffisants pour ouvrir une classe. D'après le syndicat de professeur, pour une école de 4 classes on estime qu'il faut plus de 108 élèves pour ouvrir une classe et moins de 77 pour fermer. L'école élémentaire se maintient à 4 classes.

La baisse est générale sur tout le territoire de la CCVS. Mais à ce jour et statistiquement, les écoles sont en maintien d'effectif et donc de classe.

Au niveau des dérogations :

2021-2022 : 0 enfant sortant de la commune et 3 enfants rentrants.

2022-2023 : 0 enfant entrant et 4 enfants sortants (2 en PS, 1 CP et 1 CE2).

PEDT : Plan Educatif De Territoire.

C'est un outil de travail entre les collectivités, l'éducation nationale et jeunesse et sport. Il est réalisé par la C CVS du fait du transfert de la compétence scolaire.

C'est un travail de collaboration auprès des 22 communes, puis mise en commun des éléments et notes sur les particularités par RPI. Ce PEDT permet de créer du lien entre tous les acteurs qui gravite autour de la journée de l'enfant (enseignants, périscolaire, cantine etc..). Cela permet d'établir les points forts et les points faibles au sein de tous les RPI, d'apporter des améliorations, des objectifs de travail et d'établir les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant.

Le PEDT sera prochainement présenté en conseil communautaire.  
Il sera réexaminé en 2024 (valable 2 ans).

Point sur les demandes de l'école élémentaire en termes de travaux pour l'école actuelle (retour du conseil d'école) :

- Fournir les documents de sécurité à la directrice (demande formulée par mail) ;
- Porte d'accès mairie toujours fermée à revoir en terme de sécurité incendie ;
- Pavés sous les arbres à cimenter ;
- Evaluation de l'établissement scolaire courant mars (voir comment les enseignantes travaillent).
- Aucune question sur la construction en cours de la nouvelle école.
- Divers travaux sont à réaliser dans les toilettes (verrou, chauffage, faïence...)

Monsieur le Maire précise que les vérifications réglementaires, dans les bâtiments ERP sont réalisées chaque année par des organismes agréés et financés par la Commune. Le registre de sécurité de l'établissement doit être en possession permanente de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire de séance,

  
Angélique FENDELEUR



Le Maire,

  
Alain FESSLER.

